

Vos questions / nos réponses

comment faire?

Par [Fiasko](#) Postée le 14/09/2022 12:21

Bonjour, Nous avons découvert que notre fils fume le joint et il en est dépendant. Il a été arrêté le 20 août pour conduite sous stup et possession environ 2,5g. Quand on essaie de lui en parler il rit ou s'énerve. Il m'a dit qu'il était accro depuis environ 10 mois Comment peut-on l'aider à arrêter ? Comment se comporter face à son insolence? J'ai pris rdv chez un addictologue mais il ne veut pas y aller et il ment sans cesse. Il dit qu'il veut arrêter mais ses nuits sont agitées et il transpire beaucoup du coup il refume. Je ne comprends pas pourquoi il fait ça! si vous pouvez m'aider car je n'en peux plus la discussion est rompue entre mon mari et mon fils MERCI

Mise en ligne le 15/09/2022

Bonjour,

Nous entendons bien que la situation soit difficile à vivre pour vous au quotidien.

Il est difficile de faire changer d'avis une personne qui ne souhaite pas arrêter sa consommation. Cependant, vous pouvez tenter de lui faire part de vos inquiétudes, parler de vos émotions à vous afin qu'il se sente à l'aise pour se confier à son tour.

Nous vous encourageons à éviter de rentrer dans le jeu de la provocation lorsqu'il est insolent. Il est important d'essayer de maintenir une relation de confiance en favorisant des conversations qui pourraient vous rapprocher et réinstaurer du dialogue.

Les effets du sevrage peuvent en effet être impressionnants et difficiles à supporter. Si vous sentez qu'il se montre ouvert à la discussion sur ce point, vous pouvez lui indiquer les coordonnées de notre service afin qu'il obtienne une écoute sans jugement et des conseils pour arrêter plus facilement sa consommation.

Nous vous joignons les coordonnées d'un centre qui reçoit les parents des jeunes consommateurs. Vous pouvez prendre rendez-vous gratuitement pour obtenir un soutien régulier et des conseils plus personnalisés sur la posture à adopter.

Si vous souhaitez échanger directement avec un.e écoutant.e, vous pouvez nous contacter gratuitement au 0 800 23 13 13. Nous répondons tous les jours de 08h à 02h. Le service est gratuit et anonyme.

Bon courage à vous,

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[PAEJ L'autrement](#)

194, rue Nationale
62200 BOULOGNE SUR MER

Tél : 03 21 87 24 43

Site web : lpi62.fr/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Accueil du public : Du lundi au Vendredi de 9h à 12h30 sur rendez vous et de 13h30 à 17h30 sans rendez vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Du lundi au Vendredi de 9h à 12h30 sur rendez vous, et de 13h30 à 17h30 sans rendez vous.

Permanence téléphonique : E-permanence (téléphonique et réseaux sociaux) du lundi au vendredi de 17h à 21h, le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h pour le public du boulonnais et du montreuillois: 06 33 96 69 20 / 03 21 87 24 43

[Voir la fiche détaillée](#)